

Les écoles seront-elles désinfectées après le second tour des municipales ? On vous répond - Mode lecture

Les salles de classe sont utilisées comme bureaux de vote lors des élections. Notre lecteur s'inquiète d'une éventuelle contamination des élèves et du personnel par le Covid-19, le lundi suivant le second tour des élections municipales. Ouest-France vous répond.



Les élèves se rendront dans les classes dès le lundi suivant les élections. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Afficher le diaporama](#)

Alors que le Premier ministre a annoncé, le 22 mai dernier, que [le second tour des élections municipales se tiendrait le 28 juin](#), vous vous interrogez sur l'état de propreté et le risque infectieux après le passage des électeurs dans les écoles accueillant des bureaux de vote. Les vacances scolaires commençant le 4 juillet, les élèves se rendront dans les classes dès le lendemain, le lundi 29 juin.

Bien que le processus de vote ne soit pas encore connu, dans son avis sur [les modalités sanitaires du processus électoral à la sortie du confinement](#), daté du 18 mai, le Conseil scientifique Covid-19, présidé par le professeur Jean-François Delfraissy, il est dit que « **les bureaux de vote doivent faire l'objet d'une désinfection après les opérations de votes, conformément aux recommandations du HCSP (Haut conseil de la santé publique), notamment s'agissant de locaux scolaires** ».

Mais une désinfection est déjà prévue par le [protocole sanitaire du guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires](#). Celui-ci exige un nettoyage suivi d'une

désinfection des locaux si ils ont été occupés dans les cinq derniers jours. Les écoles doivent donc être nettoyées.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir quels moyens seront mis en œuvre pour assurer le retour des élèves en toute sécurité.

Retrouvez plus de réponses à vos questions sur les déplacements, le déconfinement et la pandémie, sur le direct [Ouest-France vous répond.](#)